



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Communiqué de la Direction Départementale des Territoires

La présente publicité est faite en application de l'article R 331-4-1 du Code rural et de la pêche maritime suite à demande d'autorisation d'exploiter relative à l'installation, à l'agrandissement ou à la réunion d'exploitation. Les biens énumérés ci-dessous sont susceptibles de devenir vacants par départ des exploitants en place et ont fait l'objet de demandes d'autorisation d'exploiter. Pour tout renseignement concernant la reprise éventuelle de ces biens, veuillez contacter les propriétaires.

Les candidatures concurrentes sont à déposer dans le délai mentionné auprès du service instructeur de la Direction départementale des territoires en rappelant le numéro d'enregistrement de la demande initiale mentionné dans le tableau.

Seules les candidatures déposées avant la date limite de recueil des candidatures seront considérées comme concurrentes. Le dossier déposé incomplet devra avoir été complété dans un délai de 1 mois suivant le recueil de la candidature.

Toute candidature doit se faire par dépôt d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter (à demander à la DDT ou à télécharger sur le site de la Préfecture de Meurthe et Moselle).

Formulaire disponible sur le site de la préfecture à l'adresse suivante : <https://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture-Foret/Contrôle-des-structures/>

Date de publicité	Date de dépôt de dossier complet	Identité du demandeur	Numéro de la demande initiale	Identité du cédant	Localisation et superficie des biens objet de la demande	Identité des propriétaires	Motif de la demande d'autorisation d'exploiter	Date limite de recueil des candidatures en DDT
12 août 2024	5 août 2024	MERCIER Francois Etienne	54240077	EARL DES CASCADES (TREVILLOT Xavier)	<p>Terres exploitées par l'EARL DES CASCADES :</p> <p>Total de 171,2971 ha : parcelles ZA 018-055-062-063-064-065-066-067-068-069-071-072-073-076-077-078-089 - ZB 039 - ZC 040-042-043(partie) pour une surface de 25,2200 hectares sur la commune de DOMPTAIL EN L'AIR, parcelle ZC 010 pour une surface de 1,3228 hectares sur la commune de FORCELLES SAINT GORGON, parcelles ZI 025-037-038-039-042-051(partie)-052-077-078 pour une surface de 16,5873 hectares sur la commune de HAUSSONVILLE, parcelles A 256-470-471 - C 231-233-234-235-236-237-238-239-241-243-244-245-246-250-251-252-263-271(partie) - D 174-329-336-432-433-434 – ZA 001-002-003-004-024-025-033(partie)-035-037-038-039-043 - ZB 009-010-012-033(partie)-041-058-059 - ZC 007-028-029-033-034-035-036-037-038-047-049-053-055-071-073-075-094(partie)-095-096 - ZD 001(partie)-024-045-057-058-059-060-061 pour une surface de 74,8433 hectares sur la commune de LOREY, parcelles A 015-016-017-018(partie)-019-024(partie)-025-026-029(partie)-043(partie)-044-045-046-047(partie)-048(partie)-049(partie)-050(partie)-051(partie) pour une surface de 6,2492 hectares sur la commune de NEUVILLER SUR MOSELLE, parcelles A 076 - B 073(partie)-075(partie)-130-131-277 pour une surface de 7,8924 hectares sur la commune de SAINT MARD, parcelles A 060-065-091-092-098-149-154-161-182-195-196-197-204-206J-206K-254-255-268-281-282-283-307-337-348-350 - B 012-021-023-092-093-094-095-116-118-119-130-136-137-264-266 - C 013-014-037-038-040-043-044-046-047-048-063-064-102J-102K-134-228-232-339-337-378-379-384-498-500-535-562-608 - D 311 pour une surface de 32,9201 hectares sur la commune de TANTONVILLE et parcelles ZB 038-039-051-052-053-054 pour une surface de 6,2620 hectares sur la commune de VEZELISE</p> <p>TERRES NON LIBEREES</p>	Indivision GOETZMANN à TANTONVILLE et AUTREY SUR MADON, M. TREVILLOT Xavier à LOREY, Mme TREVILLOT Michèle à LOREY, Mme TREVILLOT Margot à AZELOT, M. et Mme HAZOTTE Patrick et Florence à SAINT MARD, commune de NEUVILLER SUR MOSELLE, commune de SAINT MARD, commune de LOREY, Mme DEBUS Françoise à COUTURES(24), M. TREVILLOT Pierre à MAILLE(85), Indivision PIERSON à HOTTVILLER(57), TOULOUSE(31) et GROS REDERCHING(57), Indivision MARCHAL à BAYON, DOMBASLE SUR MEURTHE, CHARMES(88), NOUMEA(98) et VIRECOURT	Entrée comme associé exploitant ATP de MERCIER Francois Etienne au sein de l'EARL DES CASCADES sans apport de foncier – Soumis pour sa double participation	12 septembre 2024
	12 juillet 2024	EARL DU GROS BOIS (HINZELIN Alexandre)	54240079	MUNIER Wendy	<p>Total de 32,34 ha : parcelles AA 122-123-124-125-126-163 – AS 003-034-039-069-073-075-077-079-083-085-122 - AV 021 - AW 018-114-118-148 pour une surface de 24,1951 hectares sur la commune de ROSIERES AUX SALINES et parcelles AH 034-037-044-062(partie)-064-065-066-068-133 pour une surface de 8,1449 hectares sur la commune de SAINT NICOLAS DE PORT</p>	M. et Mme MUNIER Gérard et Danièle à ROSIERES AUX SALINES	Agrandissement de l'exploitation sociétaire EARL DU GROS BOIS	